

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	14	15

DATE DE LA CONVOCATION
03/04/2026

DATE D'AFFICHAGE
03/04/2026

Délibération N° 32 – 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2026

Le quinze avril deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Yves HONORÉ, Maire.

Présents : M. HONORÉ Jean-Yves, M. PIHUIT Arnaud, Mme ALISON Gwendoline, M. NOEL Patrick, Mme LEGRY Christelle, M. THEBAULT Patrick, Mme BOYER Pia, Mme LEFEBVRE Nathalie, M. MERRE Jean-Michel, Mme LAMBERT Mélanie, Mme LEBEHOT Lara, M. BOILEAU Maximilien, M. TEILLAIS Alexandre, M. BOUREL Xavier.

Absente excusée : Mme OLLIVAUX Anne Cécile donne pouvoir à Mme LAMBERT Mélanie.

Secrétaire de séance : M Arnaud PIHUIT.

**VI – AVIS D'OUVERTURE DE CONSULTATION PARALLÉLISÉE RELATIVE A LA DEMANDE
D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE
PAR LA SOCIÉTÉ LANRIGAN DANS L'VENT**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'un avis d'ouverture parallélisée relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société LANRIGAN DANS L'VENT en vue de créer et d'exploiter un parc éolien composé de trois aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur la commune de Lanrigan. Conformément à l'article R. 181-18 du code de l'environnement, le conseil municipal est invité à délibérer, donner son avis sur ce projet dans un délai de deux mois à compter de la réception du courrier de la DCIAT (Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial) / Bureau de l'environnement et de l'utilité publique reçu le 03 mars 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal ne se prononce pas sur l'avis d'ouverture cité ci-dessus.

Fait et délibéré les jours,
les mois et an ci-dessus
Le Maire,
Jean-Yves HONORÉ

